

# ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

L'Association Communale de Chasse de Moncaup (ACCA) a été créée suite au vote de la Loi Verdeille en 1964. Elle enregistre chaque année une trentaine de chasseurs pour le gros gibier et la palombe. Les territoires de chasse sont bien référencés sur le territoire communal : la Rouère de Moncaup, la Goutte et le Calem, l'Entre-Deux-Routes. Le Chemin des Prés correspond à la réserve cynégétique du gros gibier. La chasse à la palombe se pratique au col du Ho. Conformément à la réglementation et à ses statuts, l'ACCA accueille avec carte annuelle des membres extérieurs à la commune ou bien des chasseurs temporaires invités.

L'ACCA de Moncaup est membre de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) des Rouères, en partenariat avec de l'ACCA voisine de Cazaunous.